

Engagement de la direction MERCARI pour le système FSC et PEFC.

Exploiter les ressources naturelles tout en assurant leur renouvellement, tel est l'un des principes de la gestion responsable des forêts.

Consciente de l'impact de ses activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, la société MERCARI s'est engagée dans une démarche visant à garantir que ses approvisionnements de produits bois proviennent de bois issus des forêts bien gérées en se fondant sur les normes FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for Endorsement of Forest Certification scheme).

Les normes FSC et PEFC sont composées chacune d'entre elles d'une norme pour la gestion forestière et d'une norme pour assurer la traçabilité des produits bois certifiés FSC ou PEFC jusqu'au consommateur. Les systèmes FSC et PEFC nous assurent que le bois qui a été utilisé pour la fabrication d'un de nos produits provient de forêts aménagées de façon responsable sur le plan environnemental, économique et social.

En apposant le logo FSC ou PEFC sur ses produits, MERCARI garantit que le bois entrant dans la composition de nos produits ont été tracés depuis la récolte du bois d'une forêt certifiée FSC ou PEFC jusqu'à la livraison à nos clients.

Pour la mise en oeuvre du fonctionnement selon le système FSC et PEFC, la direction MERCARI s'engage à :

- Nommer un responsable de la chaîne de contrôle FSC et PEFC,
- Privilégier l'achat de produit bois certifiés FSC ou PEFC,
- Faire appliquer les dispositions permettant de répondre aux exigences des normes FSC et PEFC,
- Respecter les exigences des normes FSC et PEFC pour sa chaîne de contrôle,
- Promouvoir les produits provenant de forêts respectant les principes de la gestion responsable,
- Assurer la formation du personnel impliqué dans la chaîne de contrôle FSC et PEFC,
- Contrôler et effectuer les vérifications auprès des fournisseurs de produits bois certifiés FSC et PEFC,
- Accepter les contrôles sur site ou documentaires prévus dans le cadre de la certification FSC et PEFC,
- Encourager nos clients et nos fournisseurs de produits bois à adhérer à la démarche FSC et/ou PEFC,
- Effectuer les contrôles nécessaires et réguliers pour maintenir la conformité de notre système,
- Ne pas mettre sur le marché des produits bois de source illégale, de sources controversées ou de sources non-contrôlées, y compris les produits bois en dehors du champ d'application des produits bois certifiés PEFC, ainsi que les produits bois ayant des préoccupations fondées non résolues.

Afin de garantir la conformité de notre système par rapport aux normes FSC et PEFC, notre organisation est régulièrement vérifiée par un organisme certificateur et le responsable de la chaîne de contrôle FSC et PEFC est chargé du suivi du système et du droit d'usage des marques FSC et PEFC.

Il est dès lors de la responsabilité de chacun que cette démarche réussisse car nous en sommes tous les acteurs privilégiés.

A Meyreuil, 18/11/2022

Réf. DOC-COC-001.

Gérant
